

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 18 Mai 2017

3446

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'animation du réseau IMED

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement ci-après dénommée IMED est une association créée en 1988, dont l'objectif est de contribuer au développement des exportations des PME régionales à travers le dispositif du Volontariat International en Entreprises (V.I.E.) en s'appuyant sur un réseau de délégués commerciaux répartis au sein de 12 délégations permanentes. Les antennes mises à disposition des entreprises pour leur projet de développement international sont situées au Maroc, Emirats Arabes Unis (Arabie Saoudite et Pays du Golfe), Mexique, Etats-Unis, Canada, Espagne, Royaume-Uni, Australie, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud et Malaisie.

Les missions :

Les actions de l'IMED reposent sur le double objet social de l'association :

- l'Assistance aux PME/PMI pour qu'elles développent leurs exportations en assurant une présence permanente à l'étranger et en leur mettant à disposition une ressource humaine via le dispositif Volontariat International en Entreprises ci-après dénommé V.I.E,

- La formation de jeunes diplômés en leur offrant une expérience professionnelle de deux ans à l'étranger sous la procédure du Volontariat International en Entreprises (V.I.E) et leur permettre une embauche à la suite.

L'IMED assure le portage complet du VIE : le recrutement et la formation des VIE, la gestion administrative et matérielle, la logistique de l'accueil (bureau, visas) ; le suivi et le reporting du travail des VIE.

Les V.I.E. se forment au sein des entreprises et ensuite réalisent dans le pays choisi des missions de développement international sur une période de 12 à 24 mois telles que des études de marché terrain, une prospection commerciale, la sélection de partenaire/distributeur ou agent, un suivi commercial de longue durée ou l'organisation de tournées commerciales...

Depuis 29 ans, l'IMED a assuré 1350 missions pour le compte de 618 entreprises. Une centaine de VIE ont bénéficié de ce tremplin pour leur carrière à l'international. La plupart des VIE sont embauchés à l'issue de leur mission par une des entreprises leur ayant confié une mission.

Pour mener à bien ses missions, nombreux partenariats sont établis tels que Business France, Comité régional des CCEF, Club WTC Apex, CCI International et le Guichet de l'Export.

L'IMED propose de promouvoir le dispositif des V.I.E sous ces 3 déclinaisons : V.I.E. mutualisés, V.I.E. mutualisés en filière et V.I.E. à temps plein.

Résultats 2016 et objectifs 2017 :

Couverture internationale :

- Ouverture d'un bureau au Royaume-Uni (Londres) en janvier 2016
- Un bureau en Afrique du Sud (Johannesburg) en mai 2016
- Un bureau en Suède en mai 2016

Dispositif VIE :

V.I.E mutualisé : l'IMED est précurseur du dispositif de VIE à temps et coûts partagés en France

- Résultats 2016 :
 - 12 VIE mutualisés
 - 19 entreprises aidées
 - 21 missions réalisées
- Objectifs 2017 : 15 VIE mutualisés

V.I.E à temps plein : Les VIE à temps plein en poste représentent à l'étranger des Ambassadeurs de la Région et de la Métropole.

Un nouveau programme sur 3 ans engagé depuis 2015 avec la Région prévoit le portage de 26 VIE à temps plein sur 12 mois pour autant d'entreprises.

- Résultats 2016 : 17 des 26 VIE réalisés ou en cours.
- Objectifs 2017 : Finalisation du programme + Mise en œuvre de 17 nouveaux VIE à temps plein pour la reconduction du programme triennal 2017/2018/2019

VIE Filière :

- Résultat 2016 : Avec le Pôle Mer Méditerranée, a été réalisée une implantation d'un VIE aux Etats-Unis (San Diego) pendant 12 mois

Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'IMED pour 2017 s'élève 1.372.250€ soit 9.5% de plus qu'en 2016 (1.253.100€)

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

904.000 euros	Salaires et charges
210.800 euros	Loyers et charges
125.700 euros	Achats
70.400 euros	Frais de missions

61.350 euros : Services extérieurs

La part des salaires et charges s'élèverait à 65.8% du montant des dépenses (73.3 % en 2015).

Les recettes sont constituées par :

1.074.750 euros Facturation Entreprises

287.500 euros Subvention sollicitée à la Région Paca dont :

175.000 euros VIE mutualisés

112.500 euros VIE temps plein

10.000 euros Subvention sollicitée à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Une subvention de 20.000 euros était reçue par le passé de la part du Conseil Départemental ; laquelle ne peut plus être allouée sur l'exercice 2017.

La part de la facturation auprès des entreprises représente 69,5% du montant total des recettes (elle était de 62,80% en 2015)

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2017 une subvention de 5.000 euros à l'association IMED, à l'instar de l'exercice précédent, et d'approuver la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de contribuer au développement des exportations des PME sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association IMED au titre de l'année 2017.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la Métropole– chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 61 - Sous Politique B320.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL